

## Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

---

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue le **jeudi 23 janvier 2020**, à la salle des Comités de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 18h30.

Sont présents, le Maire, Jacques Marcoux, les Conseillers André Ducharme, Edward Mierzwinski, Francis Marcoux, Michael Laplume, Bruno Côté et Jason Ball. Tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation en bonne et de la forme.

La séance est présidée par le Maire Jacques Marcoux. Le Directeur général secrétaire-trésorier, Martin Maltais, agit comme secrétaire d'assemblée. Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES**

Le Maire, Jacques Marcoux, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020 01 22

Il est proposé par Francis Marcoux  
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté :

**ORDRE DE JOUR**  
**Séance extraordinaire**  
**Le 23 janvier 2020 à 18h30**

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Nomination intérimaire pour les travaux publics et parcs;
4. Les installations sanitaires à l'hôtel de ville;
5. Période de questions;
6. Fermeture de l'assemblée.

2020 01 23

### **3- NOMINATION INTÉRIMAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS ET PARCS**

**CONSIDÉRANT QUE** le contremaitre en travaux publics, M. Bradley Korman, est absent pour une période indéterminée;

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics et des parcs requiert un certain nombre de membres dans son personnel permanent;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Terry Holmes a accepté de dépanner la municipalité durant cette absence;

#### **EN CONSÉQUENCE**

il est proposé par Francis Marcoux  
et résolu

**DE** donner une promotion salariale temporaire à M. Terry Holmes, et ce rétroactivement au 6 janvier 2020, selon la grille salariale de la municipalité jusqu'au retour en poste de M. Bradley Korman.

**ADOPTÉE.**

2020 01 24

### **4- LES INSTALLATIONS SANITAIRES À L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT** le caractère public de l'hôtel de ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les cabinets d'aisance sont également de nature publique;

**CONSIDÉRANT QUE** l'un des deux du rez-de-chaussée est présentement restreint au personnel;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins au rez-de-chaussée nécessitent parfois l'utilisation publique des deux cabinets;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est sensible aux appréhensions du personnel en matière de propreté;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**Il est proposé par André Ducharme**  
**et résolu**

**De** maintenir déverrouillées les deux salles de toilettes du bureau municipal aux heures d'accès au bâtiment;

D'augmenter l'entretien de celles-ci pour qu'elles soient propres en tout temps.

**ADOPTÉE.**

**5- PÉRIODE DE QUESTIONS**

AUCUNE QUESTION

**6- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Michael Laplume et résolu que la séance soit levée à 18h35.

Le tout respectueusement soumis,

---

Jacques Marcoux  
Maire

---

Martin Maltais  
Directeur général secrétaire-trésorier

*Je, Jacques Marcoux, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*